

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 1/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

LUMOSENS AS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Désinfectant

virucide limité (contre les virus enveloppés)

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation [SU]

SU 20: Services de santé

Catégories de produits [PC]

PC 39: Cosmétiques, produits de soins personnels

Catégories de processus [PROC]

PROC 19: Activités manuelles avec contact physique de la main

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

FSG Schäfer GmbH

Boschstraße 14
48703 Stadtlohn
GERMANY

Téléphone: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 0

Télécopie: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 25

E-mail: verkauf@fsg-schaefer.de

Site web: www.fsg-schaefer.de

E-mail (personne compétente): sdb@fsg-schaefer.de
Centre Antipoison de Lyon, 162 Avenue Lacassagne, Lyon

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: Centre Antipoison de Lyon: +33 4 72 11 69 11 / www.informtox.fr/, Bureau FSG: +49 (0) 2563 93950 (anglais). (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 2/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme

Mention d'avertissement: Attention

consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. (...)
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans l'élimination appropriée.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

64,0 % pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (cutanée).

2,6 % pourcent du mélange se compose d'un ou d'éléments présentant une toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances énumérées ci-après avec des additions non dangereuses.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	ethanol Flam. Liq. 2 Danger H225	60 - < 80 Pds %
n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0	hydrogen peroxide Acute Tox. 4, Ox. Liq. 1, Skin Corr. 1A Danger H271-H302-H314-H332	1 - ≤ 3 Pds %
n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	Butanon Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 Danger H225-H319-H336-EUH066	1 - < 1,98 Pds %
n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3 Numéro d'identification UE: 603-027-00-1	Glycol Acute Tox. 4 Attention H302	0 - ≤ 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 3/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

En plein contact: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Pas de soucis lors de l'utilisation de quantités utilisables

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂)
Extincteur Classe de feu B

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable, Combustible

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂), Produits de pyrolyse, toxique, suie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

En plein contact: Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 4/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Après dessiccation, le résidu est: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

En plein contact Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart des matières combustibles. Ne pas stocker ensemble avec:

Matières combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques,

Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques,

Combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / composés toxiques ou composés qui provoquent des effets chroniques,

Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques.

Classe de stockage: 3 - Matières liquides inflammables

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Observer le mode d'emploi. Mouillez-vous complètement les mains avec LUMOSENS avant les pauses et à la fin du travail. Pensez également à vos poignets et à l'espacement des doigts. Frottez dans LUMOSENS pour le séchage. Utilisez des produits de soins pour la peau grasse après le travail.

Solutions spécifiques au domaine:

Désinfecteurs, autres

GISCODE:

GD0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 5/13

LUMOSENS AS

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	ethanol n°CAS: 64-17-5	① 500 ppm (960 mg/m ³) ② 1 000 ppm (1 920 mg/m ³)
BE	ethanol n°CAS: 64-17-5	① 1 000 ppm (1 907 mg/m ³)
VLA (FR)	ethanol n°CAS: 64-17-5	① 1 000 ppm (1 900 mg/m ³) ② 5 000 ppm (9 500 mg/m ³)
CH	hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	① 1 ppm (1,4 mg/m ³) ② 2 ppm (2,8 mg/m ³)
BE	hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	① 1 ppm (1,4 mg/m ³) ⑤ Peroxyde
VLA (FR)	hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	① 1 ppm (1,5 mg/m ³)
CH	Butanon n°CAS: 78-93-3	① 200 ppm (590 mg/m ³) ② 200 ppm (590 mg/m ³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)
BE	Butanon n°CAS: 78-93-3	① 200 ppm (600 mg/m ³) ② 300 ppm (900 mg/m ³)
IOELV (EU)	Butanon n°CAS: 78-93-3	① 200 ppm (600 mg/m ³) ② 300 ppm (900 mg/m ³)
VRC (FR)	Butanon n°CAS: 78-93-3	① 200 ppm (600 mg/m ³) ② 300 ppm (900 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
CH	Glycol n°CAS: 107-21-1	① 10 ppm (26 mg/m ³) ② 20 ppm (52 mg/m ³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)
BE	Glycol n°CAS: 107-21-1	① 20 ppm (52 mg/m ³) ③ 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (Aérosol peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	Glycol n°CAS: 107-21-1	① 20 ppm (52 mg/m ³) ② 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRI (FR)	Glycol n°CAS: 107-21-1	① 20 ppm (52 mg/m ³) ② 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 6/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
BAT (CH)	Butanon n°CAS: 78-93-3	2 mg/L	① 2-Butanon ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
ethanol n°CAS: 64-17-5	950 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
ethanol n°CAS: 64-17-5	114 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
ethanol n°CAS: 64-17-5	1 900 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à court terme, local, (aigu)
ethanol n°CAS: 64-17-5	950 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à court terme, local, (aigu)
ethanol n°CAS: 64-17-5	343 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
ethanol n°CAS: 64-17-5	206 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② dermique, à long terme, systémique
ethanol n°CAS: 64-17-5	87 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② par voie orale, à long terme, systémique
ethanol n°CAS: 64-17-5	87 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② aigu-par voie orale, effets systémiques
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	1,4 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	0,21 µg/l	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, local
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	3 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à court terme, local, (aigu)
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	1,93 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à court terme, local, (aigu)
Butanon n°CAS: 78-93-3	600 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
Butanon n°CAS: 78-93-3	106 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
Butanon n°CAS: 78-93-3	1 161 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
Butanon n°CAS: 78-93-3	412 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② dermique, à long terme, systémique
Butanon n°CAS: 78-93-3	31 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② par voie orale, à long terme, systémique
Glycol n°CAS: 107-21-1	35 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



Page 7/13

LUMOSENS AS

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Glycol n°CAS: 107-21-1	7 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
Glycol n°CAS: 107-21-1	106 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
Glycol n°CAS: 107-21-1	53 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
ethanol n°CAS: 64-17-5	0,96 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5	0,76 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
ethanol n°CAS: 64-17-5	580 mg/l	① PNEC Station d'épuration
ethanol n°CAS: 64-17-5	3,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5	0,63 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	12,6 µg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	12,6 µg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	4,66 mg/l	① PNEC Station d'épuration
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	0,047 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	0,047 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	0,0023 mg/ kg	① PNEC terre
hydrogen peroxide n°CAS: 7722-84-1	13,8 µg/l	① PNEC eaux, libération périodique
Butanon n°CAS: 78-93-3	55,8 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Butanon n°CAS: 78-93-3	55,8 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Butanon n°CAS: 78-93-3	709 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Butanon n°CAS: 78-93-3	284,74 mg/ kg	① PNEC sédiment, eau douce
Butanon n°CAS: 78-93-3	284,7 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Butanon n°CAS: 78-93-3	1 g/kg	① PNEC Intoxication secondaire
Butanon n°CAS: 78-93-3	55,8 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
Butanon n°CAS: 78-93-3	22,5 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 8/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

En plein contact Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

En plein contact: Matériau approprié: Caoutchouc butyle, >0,7 mm. Temps de pénétration (durée maximale de port) >480min.

Les gants suivants peuvent être utilisés: Ultranitril 492, MAPA Professionnel & Nitril/Neopren Microflex 93-260 (EN374(JKL), EN388 (2000); Kat.III; AQL 0,65).

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Pas de soucis lors de l'utilisation de quantités utilisables

Risques thermiques:

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: Ethanol

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	7	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	28 °C			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	1,18 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Matériau combustible, Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 9/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses/Réaction exothermique avec: Acide, Métaux légers, (Formation de: Hydrogène),

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement: Inflammabilité des mélanges de vapeurs de solvants sont possibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7722-84-1	hydrogen peroxide	DL50 par voie orale: 693,7 - 1 270 mg/kg (Rat) ECHA DL50 dermique: 2 000 mg/kg (Lapin) ECHA
78-93-3	Butanon	DL50 par voie orale: 2 740 mg/kg (Rat) Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971. DL50 dermique: 6 480 mg/kg (Lapin) Shell Chemical Company. Vol. MSDS-5390-4,
107-21-1	Glycol	DL50 par voie orale: >300 - ≤2 000 mg/kg (Ratte) Gigena Truda i Professional'nye Zabolevaniya. Labor Hygiene and Occupational Diseases. Vol. 26(6), Pg. 28, 1982 DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Kaninchen) Toxicology of Drugs and Chemicals, Deichmann, W.B., New York, Academic Press, Inc., 1969Vol. -, Pg. 731, 1969

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 10/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7722-84-1	hydrogen peroxide	LC₅₀: 16,4 mg/l 4 d (poisson) ECHA NOEC: 5 mg/l 4 d (poisson) ECHA LC₅₀: 2,4 mg/l 2 d (crustacés) ECHA NOEC: 0,63 mg/l 21 d (crustacés) ECHA NOEC: 1 mg/l 2 d (crustacés) ECHA EC₅₀: 1,38 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques) ECHA
78-93-3	Butanon	LC₅₀: 3 220 - 3220 mg/l 4 d (poisson, Pimephales promelas) Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ. of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414 EC₅₀: 5 090 - 5090 mg/l 2 d (crustacés) Randall, T.L., and P.V. Knopp 1980. Detoxification of Specific Organic Substances by Wet Oxidation. J. Water Pollut. Control Fed. 52(8):2117-2130 NOEC: 68 mg/l 2 d (crustacés) ECHA EC₅₀: 2029 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques) ECHA
107-21-1	Glycol	LC₅₀: 8 050 - 72900 mg/l 4 d (poisson, Ceriodaphnia dubia affinis) Mayes, M.A., H.C. Alexander, and D.C. Dill 1983. A Study to Assess the Influence of Age on the Response of Fathead Minnows in Static Acute Toxicity Tests. Bull. Environ. Contam. Toxicol. 31(2):139-147; Greene, M.W., and R.M. Kocan 1997. Toxicological Mechanisms of a Multicomponent Agricultural Seed Protectant in the Rainbow Trout (Oncorhynchus mykiss) and Fathead Minnow (Pimephales promelas). Can. J. Fish. Aquat. Sci. 54:1387-1390 LC₅₀: 6 900 - 1000000 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna) Gersich, F.M., F.A. Blanchard, S.L. Applegath, and C.N. Park 1986. The Precision of Daphnid (Daphnia magna Straus, 1820) Static Acute Toxicity Tests. Arch. Environ. Contam. Toxicol. 15(6):741-749; Cowgill, U.M., I.T. Takahashi, and S.L. Applegath 1985. A Comparison of the Effect of Four Benchmark Chemicals on Daphnia magna and Ceriodaphnia dubia affinis Tested at Two Different Temperatures. Environ. Toxicol. Chem. 4(3):415-422 (Author Communication Used)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 11/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
7722-84-1	hydrogen peroxide	Oui, rapide	
78-93-3	Butanon	Oui, rapide	
107-21-1	Glycol	Oui, rapide	

Biodégradation:

La fraction organique de ce produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
7722-84-1	hydrogen peroxide	1,57	
78-93-3	Butanon	0,29	
107-21-1	Glycol	-1,36	

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
7722-84-1	hydrogen peroxide	—
78-93-3	Butanon	—
107-21-1	Glycol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

07 06 99	Déchets non spécifiés ailleurs
14 06 03 *	Autres solvants et mélanges de solvants

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 04	Emballages métalliques
----------	------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

13.2. Informations complémentaires

Retournez au distributeur..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 12/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
UN 1987	UN 1987	UN 1987	UN 1987
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
ALCOOLS, N.S.A. (ethanol Mélanges)	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol Mélanges)	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol Mixtures)	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol Mixtures)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 640C Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): Danger n° (code Kemler): 33 Code de classification: F1 code de restriction en tunnel: (D/E) Remarque: -	Dispositions particulières: 640C Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): Code de classification: F1 Remarque: -	Dispositions particulières: 640C Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: Remarque:	Dispositions particulières: 640C Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): Remarque:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

En plein contact: Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 mars 2020

Date d'édition: 24 mars 2020

Version: 1.0

Page 13/13

FSG Schäfer GmbH

Instandsetzungs-Materialien für Möbeloberflächen



LUMOSENS AS

Autres réglementations (UE):

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

valeur de COV (dans g/L): ISO 11890-2: 770

valeur de COV (dans g/L): ASTM D 2369: 770

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Ersterstellung

16.2. Abréviations et acronymes

Pour les abréviations et les acronymes, voir ECHA: Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.